

2. *Ferrin Louis*, fils de John et d'Anna Glauser, né le 21 juin 1913 au Bouveret, originaire d'Onex (Genève), marié à Alice Dubois, ancien gendarme genevois, précédemment caporal de la gendarmerie d'armée à l'arrondissement territorial de Genève, dégradé et exclu de l'armée, ci-devant domicilié à Genève, actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de la 1<sup>re</sup> division A du vendredi 7 juin 1946, à Lausanne, palais de justice de Montbenon à 08 h. 30, comme prévenus,

1. *Demierre*, de désobéissance (art. 61, 107, 108 CPM), d'inobservation de prescriptions de service (72 CPM), de soustraction sans dessein d'enrichissement (133 CPM), de lésions corporelles et de voies de fait (122 CPM), d'injures (148 CPM), de faux dans des documents de service (78 CPM), de contrainte (150 CPM) et de violation du secret de service (77 CPM);
2. *Ferrin*, de lésions corporelles et de voies de fait (122 CPM).

Vous pouvez consulter le dossier personnellement ou par l'intermédiaire d'un avocat jusqu'au 6 juin 1946 au greffe du tribunal militaire de la 1<sup>re</sup> division A, caserne de Lausanne.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

*Le grand-juge du tribunal militaire de la 1<sup>re</sup> division A:*

Colonel André PASCHOUD.

5798

## **Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis**

### **Nouvelle édition de la constitution fédérale.**

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1945. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 70 centimes, plus le port (10 c.); contre remboursement: 95 centimes.

Compte de chèques III. 520.

## Assurance-vieillesse et survivants.

La commission fédérale d'experts, instituée par le Conseil fédéral pour étudier l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants, a publié le résultat de ses travaux dans un rapport circonstancié. Ce document étant actuellement soumis à la discussion publique, il est désirable que les milieux les plus étendus y participent. Nous attirons par conséquent l'attention sur les publications ci-après qui peuvent être commandées auprès de la *Centrale fédérale des imprimés et du matériel*, à Berne, soit

### Rapport de la commission fédérale d'experts pour l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants.

*Contient :* Introduction — Discussion et conclusions de la commission fédérale d'experts sur les divers problèmes soulevés — Principes fondamentaux établis en vue de l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants — Commentaires techniques — Tableaux — Graphiques.

*301 pages : Prix :* 3 fr. 50. Rabais de 10 pour cent lors de commandes par 10 exemplaires au moins.

### Principes fondamentaux établis en vue de l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants.

Tirage à part de la deuxième partie du rapport de la commission fédérale d'experts, chargée d'étudier l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants, contenant les tableaux et les graphiques les plus importants.

*55 pages : Prix :* 90 centimes. Rabais de 10 pour cent lors de commandes par 10 exemplaires au moins.

5761

Office fédéral des assurances sociales.

## PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

5798

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Président du conseil de l'école polytechnique fédérale, Zurich.	Chaire de professeur ordinaire de philosophie, comprenant éventuellement la pédagogie.		31 mai 1946 [1.]	
Pour le traitement etc., se renseigner auprès du président du conseil de l'école.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délat d'inscription	Conditions d'admission
Direction de la station centrale de météorologie, à Zurich.	Météorologiste d'aérodrome.	4928 à 8240	20 mai 1946 [1.]	Ingénieur, mathématicien, physicien ou naturaliste diplômé d'une université; savoir à fond le français et l'allemand et avoir des connaissances d'anglais.
Chef du service technique militaire à Berne.	II <sup>e</sup> chef de section (chef de la 1 <sup>re</sup> section, matériel d'artillerie et de défense contre avions).	8424 à 11 736	20 mai 1946 [1.]	Ingénieur mécanicien ou électricien diplômé, pratique industrielle, connaissances désirées, mais pas absolument indispensables, dans la fabrication des armes et dans le domaine des appareils de calcul électriques; officier supérieur ou capitaine; connaissance des langues.
Chef du service technique militaire à Berne.	Ingénieur de II <sup>e</sup> ou de I <sup>re</sup> classe (à la 1 <sup>re</sup> section).	6124 à 9436 ou 7504 à 10 816	20 mai 1946 [1.]	Ingénieur mécanicien ou électricien diplômé, avec pratique dans l'industrie, bureau d'études ou administration technique; officier.
Service de l'infanterie du département militaire fédéral.	1 sous-officier instructeur d'infanterie.	3824 à 6676	18 mai 1946 [1.]	Service d'essai en qualité d'aspirant sous-officier instructeur.
Service de l'infanterie du département militaire fédéral.	Armurier des écoles de tir à Wallenstadt.	3548 à 5848	18 mai 1946 [1.]	Connaissance des armes d'infanterie; être capable d'effectuer des travaux de montage et de réparations.
La place est occupée provisoirement.				
Direction des douanes à Lausanne.	Receveur au bureau secondaire des douanes de Montreux-gare.	3456 à 5388	26 mai 1946 [1.]	Connaissance du service des douanes.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1946
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.05.1946
Date	
Data	
Seite	110-112
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 453

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.